

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 JUIN 2008

PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX A DRY : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un bref compte-rendu des entretiens que la commission 'logements sociaux' a organisé avec les organismes suivants :

- OPAC du Loiret, sis à ORLEANS (45), 6 rue du Commandant de Poli, interlocuteur : Madame Marie-Françoise GOUMAND, directeur de la maîtrise d'ouvrage et du patrimoine ;
- BATIR Centre sis à ORLEANS (45), 24 rue du Pot de Fer, interlocuteur : Monsieur Xavier VAVASSEUR, directeur promotion.

Pour des raisons de références, d'expérience et de professionnalisme, la commission a retenu l'OPAC.



OPERATION D'INVESTISSEMENT 74 'ETUDE ZONE DE LOISIRS' : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire rappelle que cette opération a été créée lors du Conseil Municipal du 28 avril 2008, énumère les différents bureaux consultés :

- Madame Anne VELCHE, 16 rue Notre Dame de Recouvrance, 45000 ORLEANS,
- Madame Catherine FARELLE, 267 rue du Faubourg Saint Vincent, 45000 ORLEANS,
- Messieurs FRINAULT et CHEVALIER, 54 faubourg Madeleine, 45000 ORLEANS,

et présente le dossier de candidature de ce dernier cabinet cité.

Il convient de préciser que Madame VELCHE s'est excusée, sa charge de travail actuelle ne lui permettant pas de proposer sa candidature et que Madame FARELLE n'a pas répondu.

Le Conseil Municipal a choisi de confier la mission de maîtrise d'oeuvre pour l'opération d'investissement 74 'ETUDE ZONE DE LOISIRS' au cabinet de Messieurs FRINAULT et CHEVALIER sis 54 faubourg Madeleine, 45000 ORLEANS.



ASSOCIATION DRY TENNIS : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EXERCICE 2008

Monsieur le Maire rappelle que l'existence de cette nouvelle association était une condition incontournable lorsque la décision de lancer cette opération de réhabilitation du court de tennis a été prise. Il est d'ailleurs précisé lors de la discussion, que c'est, par le biais du bulletin municipal, que les actuels responsables de l'association ont été sollicités. Monsieur le Maire donne lecture du courrier dont l'essentiel est repris dans ces deux paragraphes :

‘Notre projet associatif pour 2008 sera d'une part de promouvoir l'utilisation du court...création d'un tournoi sur tout l'été, ouvert à tous, adhérents et non adhérents...d'autre part de faire participer le plus possible la jeunesse de Dry à la pratique du Tennis au travers de stage...1^{er} stage du 7 au 11 juillet 2008...’

‘...nous avons besoin d'une aide de la part de notre municipalité pour couvrir quelques frais de types, assurances, professeurs, petits équipements divers...l'ensemble représentant environ 750 à 800 €.’

Monsieur le Maire indique les sommes qui ont été allouées aux différentes associations et dont le montant est moindre (sauf conditions ou difficultés particulières la somme de 400 € est généralement attribuée), évoque le caractère exceptionnel qui peut être donné à cette première attribution de subvention.

Le Conseil Municipal attribue à titre exceptionnel une subvention de 800 € à l'Association Dry Tennis pour l'exercice 2008



CREATION D'UNE OPERATION D'INVESTISSEMENT N° 76 'SOL SECURITAIRE JEU COUR MATERNELLE'

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité se doit de respecter certaines normes de sécurité. L'infrastructure en place dans la cour de l'école maternelle ne les respecte plus et il est nécessaire de prévoir un aménagement du sol où le jeu est fixé. Monsieur le Maire présente un devis d'un montant total T.T.C. de 5 190,64 € ; proposé par la société R2P 'Régie Promotion' sise à La Ferté Saint Aubin (Loiret). Le Conseil Municipal de Dry, à l'unanimité des membres présents, accepte ce projet.



AVENANT 2 RELATIF A L'OPERATION D'INVESTISSEMENT N° 60 'LOCAL TECHNIQUE'

Monsieur le Maire rappelle que le changement d'implantation du projet engendre inévitablement un surcoût : nouvelle étude, nouvelle conception adaptée à l'environnement et au terrain disponible. La phase réalisation, comme l'étude, sont suivies par Monsieur DUMAS, architecte, chargé de la maîtrise d'œuvre et il convient de prendre position sur cet avenant qui se détaille comme suit :

Proposition basée sur l'enveloppe de travaux (valeur à novembre 2007) : 19 719,73 € H.T.

. le taux de 9,6 % est ramené à 8,0 % sur les phases d'études

. le taux et les montants sont inchangés pour les phases réalisation

. l'assiette résultant du projet définitif servira de base pour l'ajustement des montants

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette proposition.

INFORMATIONS DU MAIRE

Reconnaissance géotechnique relative à la nouvelle implantation du local technique : Monsieur le Maire est en possession de deux propositions (Société GEOCENTRE – siège social sis à ARCOMPS 18200 / Société COULAIS Consultants – siège social sis à VALLON EN SULLY 03190). La deuxième proposition réceptionnée le jour même, n'a pas permis à la commission 'Travaux' un examen et une comparaison des prestations suffisamment approfondis pour effectuer un choix. Le sujet sera abordé lors du prochain Conseil Municipal.

Aide complémentaire attribuée aux employés communaux : Monsieur le Maire indique que, comme il l'avait programmé, cette aide sera pour l'exercice 2008 :

- équivalente à un mois de salaire (en 2001, cette aide représentait entre 0 et 30 % d'un mois de salaire)
- versée en deux parties égales au cours des mois de juin et décembre,
- soumise, en fin d'année, à l'appréciation des critères suivants : compétences - responsabilités, assiduité - ponctualité - temps de présence, esprit d'équipe – disponibilité, autonomie – initiative, relationnel – comportement professionnel.

Remplacement des menuiseries de la façade Est de l'école primaire : Monsieur le Maire présente un devis de la Société FOUSSARD, sise à Saint Laurent Nouan (41) et d'un montant total T.T.C. de 23 562,40 € (option système anti-panique sans poignée à l'extérieur comprise).

Deux démarches sont envisageables :

- effectuer au cours de cet exercice une partie des travaux pour un montant maximum de 20 000 € qui pourront être imputés, en investissement, à l'opération 71 'bâtiments 2008', puis prévoir l'achèvement de la rénovation courant 2009 ;
- effectuer la totalité des travaux et créer une nouvelle opération d'investissement, les crédits seront prélevés sur le compte 2313 sur l'opération 60 'LOCAL TECHNIQUE'.

Les membres du Conseil Municipal décident d'engager la totalité des travaux précités. Après vérification des délais (fourniture et pose) proposés par la Société FOUSSARD, le sujet sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.